

MUSÉE ROYAL

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

N^o 1415

Dossier concernant Huit tapisseries
anciennement offertes en vente au
Gouvernement par M^r. Léon
Gaucher

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

Huit tapisseries de Haute-Lisse.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 5 Août 1873.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 12738

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.



Messieurs,

M^{re} Léon Ganchez offre de céder
au Gouvernement une collection de
huit tapisseries de haute-lisse qui
ont été exécutées en Belgique au XVI^e
siècle, d'après des cartons qu'on sup-
pose avoir été fournis par un élève
de Raphaël.

Je vous serais fort obligé, Mes-
sieurs, de vouloir bien me faire con-
naître votre avis sur le mérite de ces
productions, ainsi que sur leur véri-
table valeur réelle, pour le cas où
vous jugeriez que l'acquisition de ces
tentures pût se faire utilement, en
vue de la formation d'une collection
spéciale d'anciennes tapisseries.

Agreez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée

Le Ministre de l'Intérieur,

À la Commission
directrice des Musées
royaux de peinture et
de sculpture.

D. Decker

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1415

Brux. 10 août 1873

à M^r. Etienne Le Roy

La Com^{te}. Dir. des Musées
royaux vous prie de
renvoyer avec lui adre-
sser un rapport sur les
grandes tapisseries des
haute-lisse déposées
chez M^r. Lion Gachez
au Musée.

Il sera agréable à la
Commission de recevoir
votre rapport avant
mercredi prochain, 13
août, pour fixer pour
la prochaine réunion

Agr.

Le Secrétaire
D^r

Bruxelles, le 13 Août 1873.



Messieurs,

Les tapisseries sur lesquelles vous désirez mon appréciation étant emmagasinées chez Monsieur Gaucher, je n'ai pas pu les examiner pour juger de leur mérite. Il me serait d'ailleurs impossible, Messieurs, de vous en fixer la valeur, ces sortes d'expertises n'étant pas de ma compétence.

Lorsque j'ai eu des tapisseries à faire estimer pour des clients, j'ai toujours eu recours aux connaissances pratiques de Monsieur Hanicq.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de mes sentiments respectueux

Etienne Le Roy

à Messieurs les membres
de la Commission du Musée royal
de Peinture &c &c

Bruxelles, 18 Août 1873.

à Mr. le Ministre P. l'Industrie

Par votre Dépêche Du 5 de ce
mois, Administrateur des Beaux-Arts
N° 12735, vous avez envoyé à
l'avis de la Commission Directrice des
Musées l'offre faite au Gouvernement
par M. Léon Gaucher, au sujet
de la cession d'une Série de Tapis
tapisseries de haute-lice, du 16^e siècle.

La Commission a cru devoir
examiner d'abord s'il y avait
utilité à annexer au Musée de
Peinture une Section spéciale
de tapisseries anciennes. Elle a
été unanime, M. le Ministre, à
reconnaître le haut intérêt que la
création d'une semblable Collection
présenterait pour l'art et les
souvenirs d'une industrie qui a
été si florissante en Belgique.
Si, comme il faut l'espérer, le
Gouvernement se décide à
réaliser ce projet, il conviendrait
de réunir en un seul Dépôt, les
ouvrages de ce genre qu'il possède
déjà et notamment ceux conservés
au Musée de la Porte de Hal.

~~Administrateur des Beaux-Arts~~
~~ceci est une copie de la lettre~~
~~de M. le Ministre P. l'Industrie~~
~~du 18 Août 1873~~
~~à M. le Ministre P. l'Industrie~~
~~du 18 Août 1873~~

L'utilité de rapprocher
ces productions des œuvres des
peintures avec lesquelles elles
ont d'ailleurs, un rapport plus
intime, semblera d'autant
moins contestable, que les
tapisseries, occupant au même
niveau des Salles Distinctes,
seront mieux exposées et
pourront être classées chronologi-
quement.

Examinant ensuite la question
au sujet de laquelle vous leur
demandez son avis, la Commission
n'hésite pas un instant, M^r Cellier,
à déclarer que les huit tapisseries
proposées au Gouvernement sont
dignes, à tous égards, d'être figurées
dans la collection de l'Etat. Leur
remarquable conservation, la
richesse du tissu, l'importance
de la composition et, en outre, l'époque
à laquelle elles appartiennent
permettent d'attribuer un grand
mérite à ces œuvres d'art qui
acquiescent d'autant plus de
valeur ~~pour une œuvre de ce genre~~
~~qu'il est complet~~, qu'il s'agit d'un
ensemble ~~de ce genre~~
aussi complet. La Com-

mission ne peut donc qu'insis-
ter sur l'opportunité d'acquies-
sance au prix d'un sacrifice
des dépenses qui rappelleraient
avec tant de succès, l'une des
industries qui jettent le plus
d'éclat sur notre pays.

Les éléments d'appré-
ciation nous manquent pour
déterminer le prix actuel des
huit tapisseries en question,
la valeur ^{de ces œuvres} des objets (tant fournis, comme
toutes les œuvres d'art, à des
variations importantes. Cependant,
en raison des considérations
que nous venons d'exposer,
elles ont à nos yeux une grande
valeur. - (A ce propos, il
nous devons dire qu'on peut
s'estimer heureux aujourd'hui
de posséder des œuvres capitales
obtenues à des prix paraissant
~~être~~ exagérés au moment de leur
achat, mais dont la valeur
s'est augmentée dans de telles
proportions qu'on ne pourrait
plus songer maintenant à en enrichir
nos Collections. Il ne sera
inévitablement de même des
œuvres dont il s'agit.

Nous ajouterons, en termi-
nant que l'achat de ces
tapisseries serait une excellente
occasion de fonder d'une
manière brillante une
Galerie à l'instar de celles
qui existent en France &
en Angleterre et dans lesquelles
l'Art et l'Industrie viennoises
pourraient ^{de grands} ~~de grands~~ ~~de grands~~ ~~de grands~~
s'étaler.

Nous vous prions, M^r Cellier,
d'agréer l'assurance de nos
salutations.
Le Président
Le Secrétaire.
P. H.

144

Tapisseries vendues à Paris (Salle Drouot)

du 11 Dec. 1871 au

- 11 Dec. 1871. - 4 tapis. du Gobelins $5.70 \times 3. = 3.23 \times 3. -$
 d'après des tapis de Berain $1.12 \times 3 = 1.12 \times 3$ } 15,000.-
 5 tapis. flamandes - Scène villageoise, d'après
 Teniers. 4,405.-
- 22 Janvier 1872 - 1 tapis. de Beauvais - Sujet champêtre
 dans la manière de Boucher. 3,420.-
- 19 fév. " Tapisserie flamande - Scène d. fiançailles 1,410.-
- 11 Mars " 5 tapis. du Gobelins (Sujets champêtres
 figurant chacun un mois de l'année.
 Plusieurs de ces tapisseries portent
 les initiales L. P. marque d'at.
 Lefebvre père, maître tapis. aux Gobelins
 de 1663 à 1700 11,400.-
- 25 Mars " Grande tapisserie du 16^e Siècle - Sujet d. chasse - 390.-
- 27 " " Tapis. du Gobelins, d'après Boucher,
 portons le sign. d. cet artiste,
 et la date de 1733 3.20×5.55 - 12,000.-
 2 autres tapisseries provenant de la même série
 $2.20 \times 3. - 3.20 \times 3.45. -$ l'une
 porte le sign. de Boucher, la date
 de 1755. 17,000.-
- Tapisserie de Beauvais - Scène d'ind. 1750. 830.-
- 26 Mars " Tapisserie du Gobelins - Sujet mythologique
 2.80×3.80 2,040.-
- Tapisserie du 16^e Siècle - hist. d. Scipion
 3.40×3.60 990.-
- 23 Avril " Deux grandes tapis. & 2 portières (bataille
 d'Alexandre). 4,200.-
- 25 Nov. " Cinq tapisseries - Sujets de chasse 10,000.-
 Vrais tapis. Paysages - Animaux. 1,200.-

10 fev. 1873 - Deux tapis. d'Arras - Septs
no. 1 l'ent. romaine - 4.50 x 3.50 - 1320.-

17 " " Tapis. du Gobelins, d'après Lancret
3.25 x 5. - 5000.-

Tapis. du Gobelins, d'après le même
1.25 x 1.58 - 1000.-

Suite de 3 tapis. du Gobelins -
Septs Chinois, d'après J. B. Leprince
1.60 x 3.28 | 2.60 x 3.28 | 2.60 x 4 - 7000.-

Autre tapis. 3.30 x 2.47 - 1220.-

8 panneaux - un dessus de porte et deux
panneaux très étroits en tapisserie
d'Anabapson, port. la signature
de Roby - le jeune - 14,700.-

14 Mars " 4 bandes tapis. du 15^e siècle - soie
3 argent - 760.-

27 " " Suite de 6 tapis. du Gobelins, d'après
Bercin - 1600.-

Suite de 5 tapis. à surcousure
d'après Boucher - 4000.-

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 12755

Bruxelles, le 22 Octobre 1873.



N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Messieurs,

Par ma dépêche du 5 Août dernier, j'ai eu l'honneur de prier votre Collège de vouloir bien me faire connaître son avis sur le mérite d'une collection de huit tapisseries de haute-lisse qui étaient offertes en vente au Gouvernement.

J'exprimais, en même temps, le désir d'être renseigné sur la véritable valeur vénale de ces productions.

Le rapport que vous avez bien voulu m'adresser au sujet de cette affaire, sous la date du 18 du même mois, laisse tout-à-fait indécise la question de prix.

A cet égard cependant, il est d'une indispensable nécessité que le Gouvernement obtienne une évaluation positive, d'autant plus que la somme de 200,000 francs qui est demandée pour la cession à l'Etat de ces huit tapisseries, outre qu'elle constituerait une dépense très-importante par elle-même, serait encore, de l'avis de quelques personnes, d'une exagération évidente.

A la Commission directrice des
Musées royaux de peinture et de
sculpture.

évidente.

Pour que le Gouvernement puisse prendre
une décision en pleine connaissance de Cause,
il serait utile peut-être, Messieurs, que vous
pussez vous adjoindre quelques hommes Compétents
dont les connaissances spéciales seraient de
nature à vous permettre de déterminer exacte-
ment la valeur des œuvres d'art dont il s'a-
git.

Agriez, Messieurs, l'assurance de ma
Considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
Delessy

MANNHEIM
EXPERT
7 Rue St Georges

Paris 10 Novembre 1898

MUSEUM ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1445

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre
les renseignements que vous voulez bien
me demander.

67 " Les Tapisseries de XV^{ème} et XVI^{ème} siècles
sont les plus rares et les plus recherchées
des grands Collectionneurs.

23 Les Tapisseries d'ensemble
qui sont la base de la valeur au point
de vue de l'art se vendent également
à des prix fort élevés et je crois qu'il
suffira pour vous éclairer de vous
citer les faits suivants:

" Trois Tapisseries d'après Bonheur
l'une de 4^m de large et les deux autres
de 2^m 80 ont été payées 68,250. "
il y a quelques mois et elles ont
été estimées aujourd'hui cent mille
francs par leur Propriétaire.

2 " Une Tapisserie d'après Van der Meulen

représentant le siège
de Lille a été payée
au mois d'avril dernier
vingt mille francs.

Une suite de quatre portières
d'après Bérain dont l'une de pourpre
de la bordure a été payée F^{rs} 40,000.
l'autre dernier, deux mois après on en
a offert F^{rs} 60,000.

Une suite de quatre tapisseries
à sujet tiré de l'histoire romaine
au style le plus baroque du XVIII^{ème} siècle
a été payée F^{rs} 126,500.

Une tapisserie représentant Renaud
et Armide d'après Van Loo a été
vendue F^{rs} 35,000.

Un paravent garni de six petits
de tapisseries à dessins d'après Bérain
a été payé F^{rs} 40,000.

Une tapisserie à sujet de style
oriental d'après Leprince a été
vendue F^{rs} 40,000.

Deux berans ayant à peine
1^m carré, en tapisserie de Beauvais
d'après Boucher ont été payés F^{rs} 8,000.

Toutes les tapisseries sont si vieux de
vous parler principalement de manufactures
de Gobelins et de Beauvais.

"Je passe maintenant, Monsieur,
à l'Espagne qui vous occupera et à
dire aux tapisseries de la Renaissance
qui pour la plupart sont de Flandres.
Mes Estimations seront moins nombreuses
à cause de la grande difficulté de se
procurer de beaux spécimens de
cette époque.

Une suite de quatre très grandes
tapisseries rehaussées d'or (ce sont les
plus rares) a été payée par Sir
Richard Wallace plus de deux
cents mille francs.

Cinq petits panneaux représentant
des personnages vus à mi-corps et
placés derrière un balcon, ont été
payés par le Roi Adolphe de
Prusse F^{rs} 125,000.

Trois grands panneaux représentant
le triomphe de la chasteté sont en
négation à Paris au prix de 100,000.

Ces deux sont un couplet et dans leur ensemble
environ 45 mètres de long.

Une offre de quarante mille francs a
été faite pour deux petits panneau de
Tapisserie à décor d'ornement et l'offre n'a
pas été acceptée.

67 Une suite de cinq Tapisseries représentant
des scènes tirées de l'histoire de Psyché, en
très médiocre état de conservation, est
en négociation au prix de F. 100,000.

La Série dont vous me parlez, Monsieur,
me semble d'autant plus intéressante
qu'elle est accompagnée de documents
authentiques à l'endroit de leur
provenance et qui ne peut qu'ajouter
à leur valeur au point de vue artistique
et historique.

Dans le cas, Monsieur, où les
renseignements qui précèdent ne vous
suffiraient pas je me tiens entièrement
à votre disposition et je vous prie
d'agréer mes civilités les plus
distinguées.

E. Hamberg.

Monsieur Alphonse Balat
à Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1405

Brux. 16 Nov. 1873

à M^{re} le Ministre Des
Intérieur

Comme nous avons
eu l'honneur de le faire
remarquer dans notre rapport
du 18 août dernier, les
éléments nous manquent
pour nous rendre exactement
compte de la valeur réelle
des huit tapisseries flamandes
offertes en vente au Gouvernement.

Nous pensons avec vous,
M^{re} le Ministre, qu'il serait
désirable de prendre à cet
effet l'avis de quelques
hommes compétents ;
malheureusement, nous ne
connaissons personne dans
le pays qui soit à même
d'apprécier la valeur des
tapisseries, nos marchands

d'antiquités ayant lieu
l'occasion de
l'occasion ~~de l'occasion~~
~~de l'occasion de l'occasion~~ de
placement d'ouvrages de ce
genre et surtout de tenter
de haute-lisse d'une impor-
tance aussi capitale que
celles dont il ne s'agit.

Mais, on nous a signalé
M^{re} Mannheim, à Paris,
comme un expert honorable
et parfaitement en mesure
de déterminer la valeur
des tapisseries anciennes.
Si ce choix pouvait vous
convaincre, M^{re} le Ministre,
nous croyons que le Gou-
vernement ferait chose
utile en recourant aux
connaissances spéciales
de cet expert, pour être

renseigné sur la ^{prise} valeur
réelle des tapisseries
qu'il s'agit d'acquies.

Nous rappellerons à
cette occasion, que dans
une circonstance analogue,
le Ministre d'armes et
d'antiquités s'est adressé
il y a quelques années à un
expert français et que cet
établissement à ce sujet
féliciter de la résolution
qu'il a prise dans la
situation difficile où il
se trouvait alors.

La présente répond à
votre lettre du 22 Oct.
du ch^{re} de M. de B. de B.
N^o 12735.

Nous vous prions, M^{re}
Min. d'agr. de

Le Secrétaire.
V^{re}

Le Président
L. S.



PARIS 41 Rue Laffitte

13 octobre 1885

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1417

Honorable Président
Messieurs,

Tous deux communs
je suis devenu propriétaire de la
magnifique suite de
huit tapisseries
de Bruges communs
désormais par le Cardinal
de Ferrare. J'en ai
fait acheter et j'en ai
de la recommander
chaque semaine à
l'association et par conséquent
Monsieur le Président, Messieurs
les Membres de la Commission
Directrice du Musée royal
de Peinture et de Sculpture
et à Bruges

en fit l'achat.
J'apprends que si
aurait été probable
- une transaction lui
l'intention de recevoir
sur cette affaire
d'un si grand intérêt
pour l'histoire de
l'art d'éducation dans
notre pays, car cet
apostrophe qui conti-
tient la seule chambre
complète que l'on
connaît, sont
d'une beauté excep-
tionnelle et d'une extrême
richesse. Comme
c'est ainsi, Messieurs,

que vous le avez
apprécié avec
meilleure, j'espère
que vous voudrez
bien examiner la
liberté qui j'ai pu
de solliciter de vous
l'honneur de votre
influence de intervenir
- dion.
C'est à vous de
Je vous prie, Messieurs,
d'agréer d'avance
l'assurance de mon
et de recevoir l'assurance
de votre haute considération
Très humblement
François de

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o

1415



Paris 24 Octobre 1885.

Monsieur le Président,
Messieurs,

J'apprends que ma
lettre relative à mes
dépenses ne vous a
pu être parvenue à temps
explicite. Je vous prie
de m'en excuser et de
l'honneur de vous ex-
poser qu'en vous
l'adressant, mon espoir
était qu'avant conser-
viriez à proposer au
Monsieur le Président de Messieurs
les membres de la Commission
directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture
à Bruxelles

7.44
J'aurais voulu, d'appli-
quer à l'achat
héraldique spécial que
possède le Musée
pour acquisition de
lapidaires.

Si vous connaissiez
M. Juvénat, l'un des
doctes et hardis d'idées,
je vous en serais
grandement obligé
car vous savez
mieux que personne
à quel point il a été
couteux au fait
d'acquiescer cette superbe
œuvre, car bien

en les honorant, depuis
de si longues années,
une affaire que je
n'ai jamais
songé à faire pour
mon compte.

Recevez à nouveau
sans mes remerciements,
et agréés, pour moi
Monsieur le Président
et Madame, l'exp-
pression de mes
sentiments de haute
considération
Léon Faucher

P. S. Si au contraire que
soit pour moi cette
résolution, j'ai
décidé à céder les huit
lapidaires au prix de
deux cent mille francs

et d'accepter pour
le paiement des
détails qui seraient
jugés utiles,
M. Meier.

Lhr



PARIS, 41 Rue Laffitte

30 May 1885.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1415

Honorable Président,
Messieurs,

Craignant que ma
lettre relative à mes
huit tapisseries de
Bruxelles tissées
d'or et d'argent
depuis l'achat de l'histoire
de l'armement et de l'armée
ne soit pas assez
explicite, j'ai l'honneur
de vous informer que
je vous les céderais
au prix d'un anneau
pour moi de deux cent
de l'Honorable Président et
à Messieurs les membres de la
Commission directrice du
Musée royal de Peinture et de Sculpture
à Bruxelles.

millie francs et
que j'accepterais
de plus et sans
intérêt tels délais
que vous crairiez
devoir stipuler dans
le paiement ou pour le
paiement incessant.
Ayez, je vous prie
Monsieur le Comte de
l'expression de mes
sentiments de haute
considération
Sincèrement

Le magnifique état de conservation
de ces braves Groupes tient d'abord. J'en ai
presque jusqu'ici rencontré d'aussi anciens dans les
coulures de ma encore aussi fraîche. Et, cependant,
j'ose dire, que j'en ai vu un très grand nombre
deux mes voyages en Belgique, en Hollande, en France
et en Allemagne, dans les Musées et dans les Eglises.
Un autre objet d'étonnement, c'est de voir les braves
pièces d'une même chambre, pour me servir de
l'expression consacrée, qui ont pu résister pendant
plus de trois siècles à l'action du temps, sans qu'il arrive
à elle en ait souffert. Et puis quelle richesse de tons
l'autre sans parler de l'air & de la robe et de la couleur d'or
de beaucoup d'indes, une Carquois et une coupe de
guerrois, une robe des femmes etc.

Après les avoir admirés à ce point de vue je
les examinai sous le rapport du style, & de la composition
et du dessin et je conclus que les costumes de ces
avoir été exécutés vers le milieu du XVI^e siècle. Les
détails de leur riche et splendide bordure me confirmèrent
dans cette appréciation. Je constaté que, sans aucun
doute probablement, celle qui représente l'Enferme
de Remer et de Rousselot, un seul artiste, un
flamand bien évidemment, devait en avoir dessiné
et peint les sujets et qu'il leur avait été travaillé
par divers Haute-lisseurs à la fois. Pendant que les
plus habiles s'occupaient du figure, d'autres
confabulaient les ans avec les fruits, les fleurs
les vêtements, le paysage. On peut aisément
s'apercevoir en comparant les bordures entre elles
qu'il y a une suite pour l'œuvre du même artiste.

De là, la nécessité de multiplier les patrons.
Consignons si faut-il que si peu de ^{dessins} ~~dessins~~
de tapisserie soient arrivés jusqu'à nous?

Nulle part, ni dans les manuscrits, ni dans
les inscriptions, je ne découvris une seule encre
quelconque qui fut une même sur la voie
pour arriver à connaître le premier possesseur
de ces belles bandes, et je m'arrêtai à cette
idée qu'elles avaient été négatives dans notre
pays pour le compte du Duc de Montant, au
quel nous m'avez dit, qu'elles ont appartenu.
Au 16^e siècle, il y avait à Anvers, un local
exclusivement destiné aux haute-lisseurs, où
ils produisaient leur tapisserie et où venaient
les acheter les nombreux étrangers qui affluaient
dans cette ville sous le règne de Charles-Quint.

Sur la bordure inférieure de quatre des huit
pièces de voit, à droite ou à gauche, un
écusson rouge ou de couleur dont la forme
est variée, flanqué de deux B majuscules
lisses en blanc qui sont affrontés dans l'un
d'elles (B VB). Sur une cinquième existe en
encore une triangelaine, accolée de deux B gothiques
minuscules. Cette marque est celle de la fabrique
de Bruxelles. On voit en outre le monogramme
composé du fabricant Sur gauche de ces bandes
monogramme composé des lettres A et L,
tantôt accolés (AL), tantôt séparés. La
présence du monogramme sur la ~~fabrique~~ tapisserie
qui me paraît avoir été confectonnée
après les autres, prouve que celle-ci a été
commandée au même haute-lisseur.

La plus belle est, sans contredit, celle qui
représente : l'Entrevue des Sabines. Les
8 pièces mesurent ensemble environ 45^m de
développement : elles ont toutes la même hauteur
mais elles varient quant à la largeur. Il y en
a de quatre dimensions différentes. Etant
d'entr'elles ont, à peu de chose près, la même
grandeur et n'ont que la moitié de leur
dimension de la plus grande des huit pièces.

#

144

Lapisseries achetées aux Pays-Bas
par le Cardinal de Ferrare, au XVI^e siècle

Alors que la guerre venant de
nouveau éclater entre Charles-Quint et
François I^{er}, les droits furent établis dans les
P. B. sur la sortie des marchandises vers la
France et sur l'entrée des produits venant
de ce royaume. - A cette époque Hippolyte
d'Este, Cardinal de Ferrare, Archevêque de
Milan, Aves, Arles, Lyon &c. était protecteur
des arts et des Sciences, qui vivait à la Cour
de France, où il jouissait d'un grand crédit
obtenu l'autorisation de faire sortir en
franchise de droits beaucoup de lapisseries
de haute-lisse et d'objets d'orfèvrerie et une
quantité considérable d'objets fabriqués
dans nos provinces, tels que toiles, nappes,
serviettes, gants, parure, toiles peintes
&c. - Ces marchandises furent exportées
par Anvers le 2 novembre 1543, entre
vingt-huit pièces de lapisseries dites
couvertures de malles. Le Cardinal de
Ferrare avait fait acheter trois chambres
composées chacune de Sept pièces représentant
l'histoire de Rémus & de Romulus - l'histoire
des enfants de David & l'histoire de Cyrus
et une tenture de Six pièces destinées à
servir de garde-robe et ayant pour sujet
la prison de Pharaon.

Après la lecture de cette note dont je n'ai plus de souvenir, je ne doutais plus en tout instant que l'histoire de Remus et de Romulus me fussent venue plus haut ou plus tard que je venais d'étudier et ce qui me confiait moi dans cette opinion, c'est la circonstance que d'un côté on ne parle que de sept frères et que ^{parmi} celles qui sont exposées aux épreuves, il y a en une que je crois je la dépêche avoir été fabriquée postérieurement pour compléter sans aucun doute la dévotion de la Salle où elles furent placées. (C. à. d. celle représentant l'Enfance de Remus et de Romulus) -

Le lendemain de cette découverte, je me livrai à quelques recherches historiques pour connaître les rapports qui il y eut dans le 16^e siècle entre la maison d'Este et celle de Gonzague. Le petit crayon généalogique que j'ai dressé ci-après vous les fera beaucoup mieux comprendre que je ne pourrais le faire par des phrases.

Hercole d'Este Duc de Ferrare
époux Eléonore d'Arragon

Elisabeth d'Este, épouse François de
Gonzague II, marquis de Mantoue
mort en 1549

Alphonse 1^{er} Duc de Ferrare
mort en 1534

Frédéric de Gonzague II
Duc de Mantoue, mort en 1540

Eléonore de Gonzague
épouse le Duc d'Orléans

Hercole II Duc
de Ferrare et de
Modène, mort
en 1558

Stéphane Cardinal
de Ferrare, né
1509 + 1572

François de Gonzague III, Duc de Mantoue
mort en 1550 sans postérité

Guillaume de Gonzague, Duc
de Mantoue, succède à son
frère, sous la tutelle du
Cardinal de Ferrare, son
parrain.

Guillaume de Gonzague, Duc de Mantoue succède en bas âge à son frère François III, fut élevé sous la tutelle de son parent le Cardinal de Ferrare. - Rien n'est plus vraisemblable donc que de supposer que le Duc Guillaume a hérité en partie des traits (cela pourrait se vérifier) et que c'est ainsi que les tapisseries de l'histoire de Remus et Romulus sont allées à Mantoue. -

Brux. 17 Novembre 1885

à M^{le} Ministre de l'Algérie.
de l'Industrie & des Travaux
Publics.

M^r Leon Gauchez qui, en
1873, nous avait offert en
vente, une suite de huit
grandes tapisseries tissées d'or
et représentant l'Histoire des
Romains et de Rome vient
de nous soumettre pour la
cession de ces riches tentures
de nouvelles propositions qui
sont tellement avantageuses que
la Commission directrice n'hésite
pas, M^{le} Ministre, à vous
demander l'autorisation de
les accepter.

En fixant à 200,000 francs
le prix de ces tapisseries M^r
Gauchez stipule pour lui
présentement des conditions si
~~favorables~~ ~~avantageuses~~ que leur achat
pourra s'effectuer sans
l'aide d'un Crédit Spécial
et sans épuiser les ressources
de l'exercice actuel. Il
consent donc à ce que le prix
de 200,000 francs soit éche-
lu sur plusieurs années
sans exiger aucune bonification
d'intérêt.

Depuis 1880, et jusqu'à
aux budgets des Musées royaux.

un crédit annuel de 8000 fr
pour l'acquisition des
tapisseries anciennes, mais
les circonstances n'ayant
pas permis jusqu'ici d'y
s'attacher, une somme de
48000 francs a été destinée
de cette destination pour être
appliquée à l'achat de tableaux
anciens. Or lors, il semble
tout naturel, en raison de la
~~situation~~ ^{en ce moment} l'occurrence exceptionnelle
qui permet de doter les musées
d'une collection unique, de
restituer au fonds créé pour
l'acquisition de tapisseries
la somme susmentionnée
en la prélevant sur l'allocation
générale portée ^{pour les achats} au budget de
1885. Ce prélevement consti-
tuerait en conséquence, un
premier paiement de 48000 fr
et le restant des prix serait
réparti sur les budgets
suivants en annuités de 8000 fr
sans intérêts, jusqu'à extinc-
tion de la somme totale.

La combinaison que
nous avons l'honneur de vous
exposer, M^{le} le Ministre, per-
mettant de réaliser un achat
d'une importance hors ligne,
nous nous doutons par un
instant que'elle ne reçoit
votre complète approbation.

Ces huit tapisseries de
Haute-Loire, exécutées au
Brenelle, au 16^e siècle, d'après

des cartons de Jules Romain
ont été commandés par le
Cardinal de Ferrare; elles
sont exceptionnellement belles,
d'une extrême richesse et
leur état de conservation est
des plus satisfaisants. Elles
offrent incontestablement un
vif intérêt pour l'art décoratif
d'une autre époque. Elles consti-
tuent la seule chambre
complète que l'on connaisse
et à lui seul, ce magnifique
ensemble formera un moyen
précieux pour la création
d'une collection riche par-
ticipe à l'état de projet.
Nous ne craignons pas
d'affirmer qu'une semblable
occasion d'acquisition de peintures
de tout premier ordre ne se
représentera plus dans des
conditions aussi avantageuses
profitables.

Nous avons l'honneur,
M^{le} le Ministre, de recommander
en toute confiance ce
projet d'acquisition à votre
bienveillante sollicitude pour
les Arts en exprimant le désir
qu'il receive une solution
aussi prompte que possible.

Nous vous prions, M^{le} le Ministre,
d'agréer

Le Secrétaire
V^{re}

Le Président
J. S.

MINISTÈRE
de
L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
et des
TRAVAUX PUBLICS.

Bruxelles, le 8 Mars 1886.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS

N^o 16457



N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Messieurs,

J'ai mûrement examiné la proposition que vous m'avez faite, par votre lettre du 17 Novembre dernier, d'acquiescer au prix de 20,000 francs la collection de huit tapisseries anciennes offerte par M. Léon Gauchez. J'ai le regret de ne pouvoir vous faire connaître qu'il ne me semble pas possible, dans notre situation économique, de faire une semblable dépense.

Agnez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

J. P. Moreau

À la Commission
directrice des musées royaux
de peinture & de sculpture.

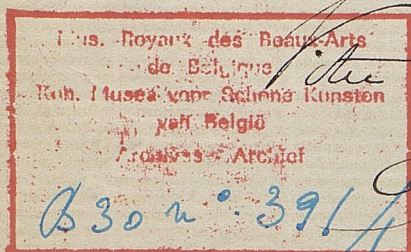
MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR
et de
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 2^e juillet 1889.

Cher Monsieur Stieglitz,

Vous recevrez demain, 244
Mètres de peinture, l'envoi de
tapisseries anciennes adressées par
M^r Gaucher.

M^r Jevatey m'a prié de
votre bien bonne de instructions
en vue de la Conservation de
la tapisserie, en attendant
la Communication qui m'a
parviendra ultérieurement :
à tout.



Très bien de vous,
Stieglitz

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 1415

Bruxelles 35 fév. 90

Monsieur le Ministre
de l'Intérieur & de
l'Instruction Publique

Vous avez l'hon-
neur de vous faire
connaître que vos
souhaits à vos
intentions les cinq
huit tanneries achetées
par le gouverne-
ment à M. Jaudou
de Paris ont été

Reçues en dépôt
au Palais des Beaux
- Arts - Elles sont
placées & renfer-
- mées dans deux
Caisnes -

Pour vous prier,
Monsieur le Ministre,
de vouloir bien pres-
- crire les Mesures
que vous jugerez
utiles pour pré-
- server ces tentures

de toute détériora-
- tion -

Dans l'état
où elles se trou-
vent actuellement,
Nous Nous Croirons
obligés de décli-
- ner toute Respon-
- sabilité du Chef
de leur Conservation.

Veuillez ...

~~D. L. Com. des~~
le Secrétaire - le Président
R. J. J. J.